Le blog d'économoclaste

Le ministère de l'éducation nationale renforce-t-il les inégalités ?

Dans un article publié par Le Monde, déjà très commenté et intitulé*Ecole: les moyens attribués renforcent les inégalités* , Maryline Baumard avance que l'affectation des moyens aux différentes académies par l'Education nationale est inégalitaire, favorise ceux qui en ont déjà le plus et défavorise encore les moins favorisés. Une très rapide analyse montre que ce n'est pas convaincant sur les données utilisées.

L'essentiel du raisonnement utilisé repose sur la dépense par élève en primaire ou dans le secondaire dans les différentes académies. En particulier, l'académie de Paris et celle de Créteil sont particulièrement mises en avant.

La dépense par élève est plus élevée dans le primaire comme dans le secondaire à Paris qu'à Créteil. Rapporté à la moyenne nationale, Paris dépasse de 4% les moyens alloués par élève dans le primaire et de 37% dans le secondaire. Dans le primaire Paris n'occupe que le 7ième rang national mais qu'elle est loin devant en matière de secondaire, étant dotée de 1 974? de plus que l'académie qui la suit. On notera aussi que l'écart de dépense par élève en primaire entre Paris et Créteil représente 273?. Si on oublie un peu Paris et qu'on s'intéresse à la France dans son ensemble, on constate que l'écart type de la dépense par élève se situe à 166? en primaire et 606? dans le secondaire. L'académie la moins dotée dans le primaire est Grenoble. Dans le secondaire, il s'agit de Nice. La médiane des dépenses dans le primaire se situe aux alentours de 2 960? et 6 700? dans le secondaire. ***L'article relève aussi que le taux d'encadrement dans l'académie de Paris n'est pas plus élevé qu'à Créteil***. L'Etat finance plus de 50% des dépenses d'éducation, le reste étant dévolu aux collectivités locales. Le

tableau suivant produit quelques statistiques.

Académie	dépenses par élève primaire	dépenses par élève secondaire	ratio à la moyenne primaire	ratio à la moyenne secondaire	ratio primaire par rapport à Paris	ratio secondaire par rapport à paris
Aix-Marseille	2 916	6 541	0,97	0,96	0,93	0,70
Amiens	2 970	6 477	0,99	0,96	0,95	0,70
Besançon	3 039	6 950	1,01	1,02	0,97	0,75
Bordeaux	2 888	6 538	0,96	0,96	0,92	0,70
Caen	3 028	6 784	1,01	1,00	0,97	0,73
Clermont-Ferrand	3 250	7 149	1,08	1,05	1,04	0,77
Corse	3 460	7 107	1,15	1,05	1,10	0,76
Créteil	2 861	6 320	0,95	0,93	0,91	0,68
Dijon	3 213	6 776	1,07	1,00	1,03	0,73
Grenoble	2 800	6 292	0,93	0,93	0,89	0,68
Lille	2 955	7 080	0,98	1,04	0,94	0,76
Limoges	3 150	7 326	1,05	1,08	1,01	0,79
Lyon	2 806	6 751	0,93	1,00	0,90	0,73
Montpellier	2 947	6 289	0,98	0,93	0,94	0,68
Nancy-Metz	3 160	7 153	1,05	1,05	1,01	0,77
Nantes	2 806	6 668	0,93	0,98	0,90	0,72
Nice	2 920	6 156	0,97	0,91	0,93	0,66
Orléans-Tours	2 913	6 376	0,97	0,94	0,93	0,69
Paris	3 134	9 300	1,04	1,37	1,00	1,00
Poitiers	2 944	6 602	0,98	0,97	0,94	0,71
Reims	3 274	6 934	1,09	1,02	1,04	0,75
Rennes	2 867	6 800	0,95	1,00	0,91	0,73
Rouen	2 971	6 559	0,99	0,97	0,95	0,71
Strasbourg	2 972	6 762	0,99	1,00	0,95	0,73
Toulouse	2 986	6 460	0,99	0,95	0,95	0,69
Versailles	2 833	6 185	0,94	0,91	0,90	0,67
Moyenne	3 002	6 782				
écart type	166	606				

Si l'on résume l'argumentaire de l'article à partir de ces quelques chiffres, on doit conclure qu'il existe des inégalités. Si l'on suit un indicateur comme l'écart type, on constate que cet écart reste somme toute modéré. L'article aurait probablement eu plus de pertinence à ce stade s'il avait porté seulement sur une comparaison entre Paris et le reste de la France. Passons. Passons aussi sur un certain nombre de points avancés comme des évidences dans l'article (l'impact de la maternelle à deux ans pour n'en citer qu'un seul). Passons sur le fait que les éléments peut-être les plus pertinents sont aussi les moins développés (les différences de dotation selon les collectivité locales, par exemple), pour se concentrer sur un simple indicateur peu riche, lui. Passons enfin sur le fait que le choix d'une seule année pour évaluer la situation est un peu limité.

Le problème fondamental est que ***ce texte s'appuie sur une moyenne et ne tient absolument pas compte des structures***. Il suppose implicitement que l'on peut comparer les dépenses comme si chaque académie avait une structure de formation identique. Si à Paris comme à Nice, x% des classes du secondaire étaient des 1ère, y% des 6ième, etc. alors la comparaison

aurait du sens. Ce n'est pas le cas. Le ministère m'a pris de vitesse, en répondant dès aujourd'hui sur le fait qu'à Paris les classes préparatoires sont nettement plus nombreuses qu'ailleurs. Il ajoute un argument concernant le statut de ville de la capitale académie, contrairement aux autres académies. Tout ceci est exact. il y a 160 classes préparatoires à Paris (de seconde année,voir ma source), contre 55 dans l'académie de Créteil. L'Etat dépense près de14 000? par élève dans une classe prépa quand la moyenne nationale est inférieure à 7 000? dans le secondaire. L'essentiel de la dépense d'éducation consiste en salaires de professeurs. Dans les prépas, les enseignants sont tous agrégés, donc plus payés que les certifiés ou PLP, avec une obligation de service de 9h. Ne cherchez pas plus loin l'origine des écarts. Avec un peu d'audace, on pourrait avancer qu'hors classes prépas, Paris est sous-dotée. C'est une hypothèse qui ne semble pas totalement stupide.

Vous pouvez ajouter à ceci le fait que certaines académies sont recherchées par les enseignants expérimentés (plus d'ancienneté, donc mieux payés) alors que d'autres sont fuies. Les différences de moyens ne sont pas alors dus à une forme de favoritisme, mais à un système de mutations et aux choix des enseignants eux-mêmes. On sait depuis longtemps que dans une académie comme Créteil beaucoup d'enseignants sont jeunes, donc moins payés, même s'il existe des bonifications monétaires (ridicules) et administratives (nettement moins ridicules). Rien à voir avec des détournements de fonds des pauvres vers les riches. Les syndicats (le SNES FSU au moins) qui se sont émus rapidement de la situation sont-ils favorables à une réforme du système de mutations basé sur l'ancienneté ?

Ces éléments ne sont que deux exemples de différences de structures (les plus importants probablement). Vous pouvez tout aussi bien imaginer que pour des raisons diverses, les écoles spécialisées (accueillant des enfants malades ou autre) soient plus représentées dans certaines zones (à proximité de centres médicaux, par exemple). Et donc que les moyens sont concentrés sur ces zones. Ce n'est pas le signe d'une inégalité dans l'affectation des moyens, mais la conséquence d'une organisation particulière. On pourra toujours regretter que les classe prépas soient concentrées à Paris. Voire même qu'elles aient autant d'importance et absorbent autant de ressources. Mais on ne peut pas se plaindre que les moyens normaux pour les faire fonctionner leur soient alloués. Après tout, si les prépas sont à Paris, c'est que les familles veulent aller à Paris. Ce n'est pas la faute du ministère.

En définitive, ***une telle analyse, à un niveau agrégé, n'a guère de sens*** si on ne corrige pas les effets de structure et qu'on ne s'intéresse qu'aux inégalités inter-académies en délaissant les questions intra-académiques. A l'intérieur de l'académie de Paris, il ne me semble pas stupide de penser que certaines écoles ou collèges sont bien moins loties que d'autres dans des académies dont la dépense moyenne est plus faible. Sans se livrer à une analyse désagrégée, on n'arrive à rien de sérieux.

Il y a énormément à dire et à faire sur les inégalités liées à l'école. J'en parle régulièrement ici. Il y a notamment matière à s'interroger sur les structures et leur évolution dans le temps. Et même, oui, sur les moyens attribués par élève dans les zones défavorisées. Mais pas comme ça. Cela ne sert pas la cause des plus défavorisés. Enfin, en tout cas, bien joué Le Monde... Moi, le rapport de la cour des comptes, je ne l'ai pas. *It's all in the game*.

Copyright : StÃ©phane MÃ©nia - 2012-04-13 13:30:21
Creative Commons Deed

Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale 2.5

Vous êtes libres :

* de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
* de modifier cette création

Selon les conditions suivantes :

Paternité. Vous devez citer le nom de l'auteur original.

Pas d'Utilisation Commerciale. Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

* A chaque réutilisation ou distribution, vous devez faire apparaître clairement aux autres les conditions contractuelles de mise à disposition de cette création.
* Chacune de ces conditions peut être levée si vous obtenez l'autorisation du titulaire des droits.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage privé du copiste, courtes citations, parodie...)

Ceci est le Résumé Explicatif du Code Juridique (la version intégrale du contrat).
http://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.5/